

Inscription

Le baccalauréat en sciences infirmières : la formation de base des IA en Ontario



COLLEGE OF NURSES
OF ONTARIO
ORDRE DES INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS DE L'ONTARIO

L'EXCELLENCE EN SOINS

Introduction

En décembre 1998, le Conseil d'administration des infirmières¹ et infirmiers de l'Ontario (OIIO), l'organisme qui réglemente la profession infirmière dans cette province, a adopté de nouveaux critères d'admission à la profession d'infirmière autorisée (IA). Ces critères définissent les compétences que devront posséder les infirmières nouvellement diplômées avant d'entreprendre leur carrière. Le Conseil a aussi recommandé qu'à compter du 1er janvier 2005 toutes les nouvelles IA détiennent un baccalauréat en sciences infirmières. En 2000, le gouvernement provincial a approuvé cette recommandation et modifié le règlement en conséquence.

Pourquoi les futures IA doivent-elles détenir un baccalauréat ?

L'OIIO a pour mission de protéger l'intérêt public en veillant à ce que toutes les infirmières ontariennes prodiguent des soins efficaces et conformes aux normes de sécurité et de déontologie. Or, en dix ans à peine, le réseau de la santé s'est résolument tourné vers la technologie de pointe et les besoins des clients sont devenus beaucoup plus complexes. Pour pouvoir suivre cette évolution, les IA doivent posséder un esprit critique et des connaissances en sciences infirmières plus poussés qu'avant. Car, désormais, les IA doivent assumer de lourdes responsabilités dès le début de leur carrière, alors qu'autrefois elles étaient supervisées et assumaient graduellement leurs responsabilités. Voilà pourquoi l'OIIO a jugé bon d'élever le niveau de formation de base des IA en Ontario.

En d'autres mots, le baccalauréat donnera aux infirmières débutantes la formation nécessaire pour pouvoir relever les défis posés par le réseau de la santé d'aujourd'hui et prodiguer de manière compétente les soins de qualité

auxquels les Ontariennes et les Ontariens sont en droit de s'attendre.

Pourquoi les infirmières qui exercent présentement et leurs employeurs appuient-ils cette réforme ?

Les IA ontariennes attendent impatiemment cette réforme depuis des années. D'ailleurs, c'est à leur initiative que l'on doit cette réforme, qui a recueilli, durant la consultation menée par l'OIIO, l'appui vigoureux des infirmières, des étudiantes et, plus particulièrement, des organismes embauchant des infirmières. On a constaté, en effet, que le nombre d'emplois offerts aux IA titulaires d'un diplôme avait diminué au cours des dernières années parce que les employeurs jugeaient, de plus en plus souvent, que le poste devait être comblé par quelqu'un possédant de plus grandes compétences et un esprit critique plus aiguisé. Des atouts qui s'acquerraient durant les études universitaires. Ainsi, bon nombre d'IA chevronnées titulaires d'un diplôme ont décidé de s'inscrire à un programme d'études universitaires afin d'obtenir leur baccalauréat et d'élargir leurs horizons professionnels.

Les infirmières qui sont présentement titulaires d'un diplôme doivent-elles obtenir un baccalauréat ?

Non. Un des principes du Programme d'assurance de la qualité de l'Ordre, activité prescrite par la Loi, est que l'infirmière ne cesse jamais d'apprendre. Grâce à l'autoévaluation et au perfectionnement professionnel continus, toutes les IA, quel que soit leur niveau d'études, doivent demeurer compétentes au sein d'un réseau de santé en évolution. La réforme vise les nouvelles infirmières, celles qui exerceront ce métier pour la première fois. De nos jours, il est possible qu'une IA doive prendre des décisions critiques et

¹ Le mot « infirmière » est employé sans préjudice et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

prendre en charge des cas complexes, et ce, dès sa première journée de travail. Aussi est-il essentiel que ses études la préparent à relever ce défi.

Comment a-t-on mis en œuvre cette réforme ?

Vingt-deux collèges ontariens ont signé une entente pour la prestation de cours de formation d'IA en collaboration avec une université. Et la majorité ont accueilli des étudiantes dès septembre 2001.

La réforme a-t-elle aggravé la pénurie d'infirmières ?

Pas à court terme, et rien n'indique qu'il y aura des effets néfastes à long terme. En fait, les collèges continueront de délivrer des diplômes aux IA jusqu'à la fin de 2004. Et la province s'est engagée à financer les collèges afin d'accroître le nombre total de diplômées en sciences infirmières en Ontario.

À long terme, l'OIIO espère qu'un plus grand nombre de jeunes gens, femmes et hommes, choisiront d'exercer la profession infirmière ou que des personnes plus mûres en feront leur deuxième ou leur troisième carrière. Le choix d'une carrière repose sur divers facteurs, tels que l'autonomie, le revenu, le respect accordé à la profession, les possibilités d'avancement et la mobilité professionnelle (sans oublier l'apport constructif et bénéfique à la vie des gens). Et l'obtention obligatoire du baccalauréat en sciences infirmières aura des retombées positives dans tous ces domaines.

Renseignements

Pour en savoir plus à ce sujet, s'adresser à l'OIIO :

Site Web : www.cno.org

Courriel : cno@cnomail.org

Télécopieur : 416 928-6507

Téléco-Presto : 416 963-7502

Sans frais en Ontario : 1 877 963-7502

Téléphone : 416 928-0900

Sans frais en Ontario : 1 800 387-5526